

Séance du Conseil communal du 5 septembre 2016

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 MAI 2016.

Mme TARNION, Bourgmestre;
Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;
Mme et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;
M. NYSSSEN, Président du Conseil;
Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, RENIER, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, ~~SCHROUBEN~~, VAN HEES-LUYPAERTS, LEONARD, ~~DARRAJI~~, DETHIER, GREIMERS, BOLLETTE, LUKOKI, Conseillers et Conseillères;
M. DEMOLIN, Directeur général.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 40.

LE CONSEIL,

0349 N° 01.- ELOGE FUNEBRE de M. René HAUSMAN, Artiste et Citoyen d'Honneur de la Ville de Verviers.

A l'unanimité,

ENTEND

l'éloge funèbre en mémoire de M. René HAUSMAN, Artiste et Citoyen d'Honneur de la Ville, par les Chefs de Groupe politique ainsi que par Mme la Bourgmestre pour l'ensemble du Conseil (*voir annexes pages 28 à 36*).

Mme TARNION, Bourgmestre;
Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;
Mme et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;
M. NYSSSEN, Président du Conseil;
Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, RENIER, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, ~~SCHROUBEN~~, VAN HEES-LUYPAERTS, LEONARD, ~~DARRAJI~~, DETHIER, GREIMERS, BOLLETTE, LUKOKI, Conseillers et Conseillères;
M. DEMOLIN, Directeur général.

0350 N° 02.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 MARS 2016.

A l'unanimité,

APPROUVE

ledit procès-verbal.

0351 N° 02^{bis}.- INTERCOMMUNALES - Déclarations d'urgence :

- a.- Intradel, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2016 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Approbation;**
- b.- Intradel, S.C.R.L. - Assemblée général ordinaire du 23 juin 2016 - Ordre du jour - Bilan et comptes annuels 2015 - Rapport du Commissaire - Rapport de gestion 2015 - Décharge aux administrateurs - Décharge au Commissaire réviseur - Désignation du commissaire pour les exercices 2016-2018 - Approbation;**

- c.- Ores Assets, A.I.C.R.L. - Assemblée générale du 23 juin 2016 - Ordre du jour - Apport en nature de la Commune de Frasnes-lez-Anvaing - Bilan et comptes annuels 2015 - Décharge aux administrateurs et aux réviseurs pour l'exercice 2015 - Rapport annuel 2015 - Actualisation des statuts - Désignation d'un réviseur pour les exercices 2017 à 2019 - Nomination d'administrateurs - Approbation;
- d.- S.P.I , S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2016 - Ordre du jour - Bilan et comptes 2015 - Rapport de gestion 2015 - Rapport du Commissaire réviseur - Décharge aux administrateurs et au Commissaire réviseur - Démissions et nominations d'administrateurs - Ratification;
- e.- S.P.I., S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2016 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Approbation;
- f.- Centre Hospitalier Régional de Verviers (C.H.R.V.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 23 juin - Ordre du jour - Rapport de gestion exercice 2015 - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Bilan et comptes annuels 2015 - Décharge à donner aux administrateurs et aux contrôleurs aux comptes - Démission de la société ECETIA Intercommunale - Nouvelle désignation - Approbation;
- g.- Publifin, S.C.I.R.L. - Assemblée générale du 24 Juin 2016 - Ordre du jour - Nominations statutaires - Rapport de gestion 2015 - Rapport du Réviseur - Comptes et bilan 2015 - Décharge aux administrateurs et Collège des contrôleurs - Honoraire du Commissaire réviseur - Nomination du réviseur pour les exercices 2016 à 2018 - Approbation.

A l'unanimité,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen des points suivants sous les numéros 14bis à octies.

0352 N° 03.- CONSEIL COMMUNAL - Sections permanentes - Composition - Modifications.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- De désigner M. LUKOKI Konda Antoine, Conseiller communal, au sein des Sections "Sports-Santé-Vie associative-Information-Ecoles de Devoirs" et "Logement-Emploi-Egalité des Chances".

Art. 2.- De modifier le tableau de la composition des Sections permanentes en conséquence.

0353 N° 04.- CITOYENS D'HONNEUR DE LA VILLE DE VERVIERS - Commission de sélection - Remplacement d'un membre représentant la Minorité.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- De désigner, pour la fin d'actuelle mandature, M. DEGEY Maxime, Conseiller communal (liste n° 4 M.R.), en qualité de représentant de la Minorité du Conseil communal au sein de la Commission.

0354 N° 05.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Révision générale des voiries - Rue de la Banque 1.0.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- Le présent arrêté abroge et remplace toutes les mesures de circulation et de stationnement actuellement en vigueur dans la rue de la Banque.

Mesures de circulation

Art. 2.- Il est interdit à tout conducteur de circuler rue de la Banque, depuis la rue des Ploquettes vers la place Paul Janson. La mesure est matérialisée par les signaux C1 ainsi que par un signal routier F19.

Art. 3.- L'accès à la rue de la Banque, dans son tronçon compris entre la rue des Martyrs et la rue des Ploquettes est interdit, excepté pour la desserte des riverains, aux conducteurs de véhicules dont la masse en charge dépasse 5t. La mesure est matérialisée par le signal C21 (5t) ainsi que d'un additionnel "excepté desserte des riverains".

Art. 4.- La rue de la Banque est mise sous statut débiteur de la priorité de droite.

Art. 5.- Un passage pour piétons est établi rue de la Banque, à l'intersection avec la rue des Martyrs, dans le prolongement du trottoir, côté impair, de cette dernière.

La mesure est matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'article 76.3. de l'A.R.

Mesures de stationnement

Art. 6.- Une zone de livraison limitée dans le temps du lundi au samedi de 8h00 à 17h00, est créée longitudinalement, côté pair, face à l'immeuble numéroté 2, sur une distance de 15 mètres.

Cette mesure sera matérialisée aux moyens du signal routier E1 avec panneaux additionnels du type V portant la mention "du lundi au samedi de 08h00 à 17h00 - Excepté livraisons" et des marquages appropriés.

Art. 7.- Des emplacements de stationnement sont établis aux endroits suivants :

- en oblique du côté impair: dans le tronçon compris entre la place Paul Janson et la rue Laoureux;
- en oblique des deux côtés: dans le tronçon compris entre la rue Laoureux et la rue des Martyrs;
- en oblique du côté impair: dans le tronçon compris entre la rue des Martyrs et la rue des Ploquettes.

La mesure est matérialisée par des marquages de couleur blanche, conformément à l'article 7.7.5 de l'AR.

Art. 8.- Deux emplacements de stationnement réservés aux véhicules utilisés par les personnes handicapées sont créés à l'endroit suivants : côté impair, sur les deux emplacements les plus proches de l'accès au quai des voies de chemin de fer.

0355 N° 06.- KERMESSES ET FETES FORAINES - Calendrier 2016 - Addendum.

A l'unanimité,

ARRETE

le calendrier modifié des foires et kermesses pour l'année 2016.

0356 N° 07.- INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Assemblée générale du 1er juin 2016 - Ordre du jour - Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2015 - Rapport de gestion pour l'exercice 2015 - Rapport spécifique 2015 sur les prises de participation - Rapport 2015 du Comité de rémunération - Rapport 2015 du Collège des contrôleurs aux comptes - Bilan et comptes de résultats 2015 - Décharge aux administrateurs - Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes - Désignation du réviseur d'entreprise pour les exercices 2016-2017-2018 et 2019 - Approbation.

Entendu l'interpellation de M. DEGEY, Chef de Groupe du M.R.;

Entendu la réponse de M. PIRON, Echevin,

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de cette assemblée;
- d'approuver l'ordre du jour de cette séance;
- d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2015;
- d'approuver le rapport spécifique 2015 sur les prises de participation;
- d'approuver le rapport 2015 du Comité de rémunération;
- d'approuver le rapport 2015 du Collège des contrôleurs aux comptes;

- d'approuver le bilan et comptes de résultats de l'exercice 2015;
- de voter la décharge aux administrateurs;
- de voter la décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes;
- d'approuver la désignation de M. O. DEFLANDRE en qualité de réviseur pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2019 pour des honoraires annuels de 3.872,00 € hors T.V.A., soit 4.685,12 € T.V.A. comprise;
- de mandater les délégués de rapporter la décision du Conseil à l'Assemblée;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0357 N° 08.- INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil Les Heures Claires (C.A.H.C.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2016 - Ordre du jour - Désignation de scrutateurs - Procès-verbal de la séance du 23 décembre 2015 - Désignations statutaires - Comptes et bilan 2015 - Rapports de gestion et de contrôle de l'exercice 20145 - Décharge aux administrateurs et commissaires - Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale;
- d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 décembre 2015;
- de désigner Mmes BERTHOLET Nathalie et DEJARDIN Valérie en qualité d'administrateur représentant respectivement le C.P.A.S. de Spa et la Ville de Limbourg en lieu et qualité de Mme DAMSEAUX Pascale et M. REINERTZ Jean-Marie, tous deux décédés;
- d'approuver le rapport de gestion;
- d'approuver le rapport d'analyse financière des comptes annuels (Réviseur);
- d'approuver les comptes et bilan de la S.C.R.L. arrêtés au 31 décembre 2015, à savoir un bilan établi à 26.336.830,71 € et un compte de résultats se ponctuant par une perte de 115.607,70 €;
- de voter la décharge aux administrateurs pour l'exercice 2015;
- de voter la décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice 2015;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du C.D.L.D.;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0358 N° 09.- INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2016 - Ordre du jour - Procès-verbaux des assemblées stratégiques et extraordinaire du 15 décembre 2015 - Comptes et bilan de l'exercice 2015 - Rapport relatif à l'obligation de formation des administrateurs - Décharge à donner aux administrateurs - Décharge à donner au commissaire-réviseur - Souscription au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone - Remplacement d'administrateur - Nomination du commissaire pour les exercices sociaux 2016-2017 et 2018 - Approbation.

A l'unanimité

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée;
- d'approuver les procès verbaux de l'Assemblée générale ordinaire et stratégique du 15 décembre 2016;
- d'approuver les comptes et bilan tels que arrêtés au 31 décembre 2015, à savoir un bilan fixé à 380.621.779,47 € et un compte de résultats se ponctuant par une bénéfice de 2.691.472,33 € et un bénéfice à reporter de 94.868,55 €;
- d'approuver les différents rapports de gestion et de contrôle;

- d'approuver le rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs;
- de voter la décharge aux administrateurs;
- de voter la décharge au commissaire-réviseur;
- d'approuver la souscription au Capital C2 dans le cadre de contrat d'égouttage et des contrats de zone telle que présentée par la Conseil d'administration à l'approbation de l'Assemblée générale;
- d'approuver la désignation en qualité d'administrateur de M. LEJEUNE Philippe, décédé, par M. VILENNE Jean-Paul et le remplacement de M. KRIESCHER Philippe par M. PERRIN Dominique;
- d'approuver la nomination du commissaire pour les exercices 2016, 2017 et 2018;
- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus au Conseil communal conformément à l'article L1522-3 du C.D.L.D.;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0359 N° 10.- INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2016 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée;
- d'approuver les modifications statutaires introduites à l'article 66 des statuts telles que soumises à l'approbation de l'Assemblée générale;
- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus au Conseil communal conformément à l'article L1522-3 du C.D.L.D.;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0360 N° 11.- INTERCOMMUNALES - Finimo, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2016 - Ordre du jour - Rapport de gestion exercice 2015 - Rapport du commissaire réviseur - Rapport du Comité de surveillance - Bilan et comptes exercice 2015 - Liste des adjudicataires - Décharge aux administrateurs et aux commissaires-réviseurs pour l'exercice 2015 - Nomination et démission d'administrateur - Désignation du réviseur pour les exercices 2016 à 2018 - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de cette Assemblée;
- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire;
- d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2015;
- d'approuver le rapport du commissaire-réviseur pour l'exercice 2015;
- d'approuver le rapport 2015 du Comité de surveillance;
- d'approuver le bilan et comptes de résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015, à savoir un bilan établi à 66.788.614,91 € et un compte de résultats se soldant par un bénéfice à affecter de 2.827.827,63 €;
- d'approuver la liste des adjudicataires pour l'exercice 2015;
- de voter la décharge aux administrateurs et aux commissaires-réviseurs pour l'exercice 2015;
- d'approuver la désignation en qualité d'administrateurs de M. KRIESCHER Philippe en remplacement de Mme BLAISE et de M. BERRENDORF;
- de prendre acte de la désignation du Bureau de révisorat "DGST-GATZ-LECOCQ" pour les exercices 2016 à 2018 pour la somme de 9.075,00 € T.V.A. comprise;

- de mandater les délégués de rapporter la décision du Conseil à l'Assemblée générale de la S.C.R.L. "Finimo";

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

- 0361 N° 12.- INTERCOMMUNALES - Circuit de Spa-Francorchamps, S.A. de droit public - Assemblée générale - Désignation d'un(e) délégué(e) effectif(ve) et d'un délégué(e) suppléant(e).**

A l'unanimité.

DESIGNE :

- M. LEGROS Jean-Marie, Conseiller communal, en qualité de délégué effectif;
- M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal, en qualité de délégué suppléant.

- 0362 N° 13.- INTERCOMMUNALES - Neomansio, S.C.R.L - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2016 - Ordre du jour - Rapport d'activités 20105 - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Bilan et comptes exercice 2015 - Décharge à donner aux administrateurs et aux contrôleurs aux comptes - Lecture et approbation du procès-verbal - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée;
- d'approuver le rapport d'activités de l'exercice 2015, le rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;
- d'approuver les comptes et bilan tels que arrêtés au 31 décembre 2015, à savoir un bilan fixé à 12.536.973,00 € et un compte de résultats se ponctuant par une bénéfice de 151.097,00 €;
- de voter la décharge aux administrateurs;
- de voter la décharge au Collège des contrôleurs aux comptes;
- de mandater les représentants de la Ville de voter le procès-verbal de l'Assemblée générale qui sera rédigé séance tenante;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

- 0363 N° 14.- INTERCOMMUNALES - Neomansio, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2016 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Augmentation de la part variable du capital - Nomination d'un administrateur représentant les parts "E" - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée;
- d'approuver les modifications statutaires introduites aux articles 5, 15 § 1, 17, 27, 49, 53 et 54ter;
- d'approuver l'augmentation de la part variable du capital à concurrence de 194.775,00 € par la création de 7.537 parts sociales nouvelles de catégorie "E" et 254 parts sociales de parts nouvelles de catégorie "B";
- d'approuver la désignation d'un administrateur représentant les parts sociales de catégorie "E";
- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus au Conseil communal conformément à l'article L1522-3 du C.D.L.D.;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0364 N° 14^{bis}.- **INTERCOMMUNALES - Intradel, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2016 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée;
- d'approuver les modifications statutaires introduites à l'article 57 et par conséquent aux articles 8, 10, 12, 13, 56 et 47 en ce qui concerne la direction journalière et la gestion journalière de l'Intercommunale telles que soumises à l'approbation de l'Assemblée générale;
- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus au Conseil communal conformément à l'article L1522-3 du C.D.L.D.;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0365 N° 14^{ter}.- **INTERCOMMUNALES - Intradel, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2016 - Ordre du jour - Bilan et comptes annuels 2015 - Rapport du Commissaire - Rapport de gestion 2015 - Décharge aux administrateurs - Décharge au commissaire réviseur - Désignation du commissaire pour les exercices 2016-2018 - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée;
- d'approuver le rapport d'activités, le rapport de gestion relatifs à l'exercice 2015 ainsi que les différents rapports de gestion et de contrôle;
- d'approuver le rapport du Réviseur relatif à l'exercice 2015;
- d'approuver les comptes et bilan tels que arrêtés au 31 décembre 2015 et présentés à l'approbation de l'Assemblée générale de la société à savoir un bilan fixé à 257.070.498,00 € et un compte de résultats se ponctuant par une perte à affecter de 5.766.676,00 €;
- de voter la décharge aux administrateurs;
- de voter la décharge au commissaire-réviseur;
- d'approuver la désignation en qualité de réviseur pour les exercices 2016 à 2018;
- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus au Conseil communal conformément à l'article L1522-3 du C.D.L.D.;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0366 N° 14^{quater}.- **INTERCOMMUNALES - Ores Assets, A.I.C.R.L. - Assemblée générale du 23 juin 2016 - Ordre du jour - Apport en nature de la Commune de Frasne-Lez-Anvaing - Bilan et comptes annuels 2015 - Décharge aux administrateurs et aux réviseurs pour l'exercice 2015 - Rapport annuel 2015 - Actualisation des statuts - Désignation d'un réviseur pour les exercices 2017 à 2019 - Nomination statutaire - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée;
- d'approuver l'apport en nature de la Commune de Frasnes-lez-Anvaing au Secteur Electricité de l'A.I.C.R.L. "Ores Assets";

- d'approuver les comptes annuels 2015 arrêtés au 31 décembre 2015 à savoir un bilan consolidé chiffré à 3.840.154.233,19 € et un compte de résultat qui se solde par un bénéfice à affecter de 86.128.818,25 €
- d'approuver le rapport de gestion et les différents rapports de contrôle;
- de voter la décharge aux administrateurs et aux réviseurs;
- d'approuver la nomination de M. JANSSENS Alain en qualité d'administrateur en lieu et place de M. VANBEVER Philippe administrateur démissionnaire;
- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus au Conseil communal conformément à l'article L1522-3 du C.D.L.D.;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0367 N° 14^{quinquies} .- **INTERCOMMUNALES - S.P.I., S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2016 - Ordre du jour - Bilan et comptes 2015 - Rapport de gestion 2015 - Rapport du Commissaire réviseur - Décharge aux administrateurs et au commissaire réviseur - Démissions et nominations d'administrateurs - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée;
- d'approuver le bilan et les comptes annuels de l'exercice 2015 tels que présentés par le Conseil d'administration à savoir un bilan établi au 31 décembre 2015 à 278.293.681,00 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice à affecter de 1.080.482,00 €
- d'approuver le rapport annuel 2015 de gestion;
- d'approuver le rapport du réviseur;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs et réviseur pour l'exercice 2015;
- d'approuver la désignation en qualité d'administrateur de Mme NIESSEN C. en remplacement de M. PERRIN D., Conseiller communal démissionnaire, et de M. ERNST S. en remplacement de M. DEFAYS A., Conseiller provincial démissionnaire;
- de mandater les délégués de rapporter la décision prise par la Haute Assemblée;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0368 N° 14^{sexies} .- **INTERCOMMUNALES - S.P.I., S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2016 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée;
- d'approuver les modifications statutaires introduites aux articles 4.1 et 4.2 des statuts;

- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus au Conseil communal conformément à l'article L1522-3 du C.D.L.D.;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0369 N° 14^{septies} .- **INTERCOMMUNALES - Centre Hospitalier Régional de Verviers (C.H.R.V.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 23 juin - Ordre du jour - Rapport de gestion exercice 2015 - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Bilan et comptes annuels 2015 - Décharge à donner aux administrateurs et aux contrôleurs aux comptes - Démission de la société ECETIA Intercommunale - Nouvelle désignation - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée;
- d'approuver le rapport de gestion relatif à l'exercice 2015;
- d'approuver le rapport du Collège des contrôleurs aux comptes relatif à l'exercice 2015;
- d'approuver le bilan et comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 à savoir un bilan chiffré à 172.687.738,93 € et un compte de résultats se soldant par un bénéfice de 7.844.984,43 €
- de voter la décharge à donner aux administrateurs et aux contrôleurs aux comptes;
- d'acter la démission de la Société "Ectia Intercommunale" en qualité d'administrateur "personne morale";
- d'approuver la désignation de la Société "Ethias" en qualité d'administrateur "personne morale";
- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus au Conseil communal conformément à l'article L1522-3 du C.D.L.D.;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0370 N° 14^{octies} .- **INTERCOMMUNALES - Publifin, S.C.I.R.L. - Assemblée générale du 24 juin 2016 - Ordre du jour - Nominations statutaires - Rapport de gestion 2015 - Rapport du Réviseur - Comptes et bilan 2015 - Décharge aux administrateurs et Collège des contrôleurs - Honoraires du Commissaire réviseur - Nomination du réviseur pour les exercices 2016 à 2018 - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée;
- d'approuver les nominations statutaires de M. MESTREZ Eric, Conseiller communal, et Mme SAAL Caroline en qualité d'administrateurs représentant les communes au Conseil d'administration de la S.C.I.R.L. "Publifin";
- d'approuver le rapport de gestion et les différents rapports de contrôle tels que soumis à l'approbation de l'Assemblée générale par le Conseil d'administration;

- d'approuver le rapport du réviseur relatif à l'exercice 2015;
- d'approuver les comptes et bilan tels que arrêtés au 31 décembre 2015 et présentés à l'approbation de l'Assemblée générale de la Société à savoir un bilan consolidé fixé à 3.512.408.015,06 € et un compte de résultats consolidé se ponctuant par un bénéfice de 68.195.358,91 €
- de voter la décharge aux administrateurs et au Collège des contrôleurs;
- d'approuver le montant des honoraires au réviseur pour l'exercice 2015 fixé à 8.821,00 €
- d'approuver la désignation en qualité de réviseur pour les exercices 2016 à 2018;
- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus au Conseil communal conformément à l'article L1522-3 du C.D.L.D.;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0371 N° 15.- CELLULE STRATEGIQUE - Projet de revitalisation Ile Adam - Convention de partenariat - Adoption.

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal (voir annexe page 37);
Entendu la réponse de M. PITANCE, Echevin, qui rappelle que la Ville avait obtenu un budget de 500.000,00 € pour la dépollution par la SPAQUE alors que le privé peut le faire à moindre coût, c'est la raison pour laquelle nous avons opté pour cette deuxième solution. En ce qui concerne les logements, ils seront de bonne qualité et considérés comme logements moyens;

A l'unanimité.

DECIDE :

Art. 1.- D'adopter la convention de partenariat avec la S.A. BROCAP qui reprend l'ensemble des conditions de l'opération de partenariat en vue de réaliser une revitalisation du quartier de l'Île Adam.

0372 N° 16.- ASSURANCES - Marché conjoint Ville Verviers/C.P.A.S. de Verviers/Zone de Police "Vesdre"/Commune de Dison/C.P.A.S. de Dison/R.C.A. de Dison - Convention de marché conjoint - Adoption.

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal (voir annexe pages 37 & 38);

Entendu l'intervention de M. KRIESCHER, Conseiller communal, qui rappelle une intervention antérieure relative aux économies à réaliser en cette matière. Si cette étude permet de nouvelles économies, ECOLO y souscrit;

Entendu la réponse de M. PITANCE, Echevin, qui rappelle que la loi sur les marchés publics s'impose également en matière d'assurances. Une analyse sera réalisée afin de passer un marché public qui sortira ses effets au 1er janvier 2018. Il convient de se donner le temps de la réflexion afin d'atteindre une objectivation en cette matière;

Entendu l'intervention de M. BREUWER;

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui estime que la loi sur les marchés publics s'impose et que le Collège ne rentrera jamais dans la logique de l'illégalité;

Par 26 voix et 9 abstentions,

ADOPTE

la convention relative à la réalisation d'un marché conjoint de services pour l'audit du portefeuille d'assurances existant, l'analyse des implications juridiques d'une collaboration future dans le cadre d'un marché conjoint pour la gestion de l'ensemble du portefeuille d'assurances et l'assistance en vue de la réalisation d'un marché conjoint européen pour la gestion de l'ensemble du portefeuille d'assurances.

- 0373 N° 17.- **PERSONNEL COMMUNAL - Allocation pour services de gardes actives - Règlement - Approbation.**
A l'unanimité,
 DECIDE
 de retirer l'examen de ce point de l'ordre du jour de la présente séance.
- 0374 N° 18.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - A.S.B.L. "Prévention et Aide à la Jeunesse (P.A.J.)" - Modification - Approbation.**
A l'unanimité,
 ADOPTE
 à la date du 9 mai 2016, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L., convention prenant fin à la date du 31 mars 2019;
 DECIDE :
 - d'accorder son aide à l'A.S.B.L. sous forme de mise à disposition de personnel et estimé en 2016 à 12.166,93 €
 - de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du C.D.L.D. relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.
- Regroupement des interventions des points n° 19 et 20 :*
Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal (voir annexe pages 38 & 39);
Entendu l'intervention de M. GREIMERS, Conseiller communal;
Entendu la réponse de M. AYDIN, Echevin, qui précise que nous avons effectivement un problème en matière de middle management et de responsabilisation des cadres intermédiaires. Il estime que les marges de manœuvre sont très ténues même s'il faut soutenir activement le Directeur général et les membres du Comité de Direction. Il n'est nullement question de créer un poste d'adjoint au Directeur général.
- 0375 N° 19.- **PERSONNEL ADMINISTRATIF - Cadre organique - Modifications.**
A l'unanimité,
 DECIDE
 de modifier le cadre du personnel administratif, à la date du 1er juin 2016.
- 0376 N° 20.- **PERSONNEL COMMUNAL - Conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière - Modifications.**
A l'unanimité,
 DECIDE
 de modifier les conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière, à la date du 1er juin 2016.
- 0377 N° 21.- **VOIRIE - Avenues Prince Baudouin et du Chêne - Procédure d'expropriation en extrême urgence pour cause d'utilité publique - Parcelles cadastrées 5ème Division, Section A, n° 121C3, 122M4 et 120D2 - Sollicitation du recours à l'extrême urgence pour cause d'utilité publique - Adoption provisoire du plan d'expropriation.**
A l'unanimité,
 DECIDE
 de retirer le point de l'ordre du jour de la présente séance.
- 0378 N° 22.- **PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2013-2016 - Egouttage et réfection de la voirie - Rue Haut-Husquet - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° 57-09 et le montant estimé du marché établis par le Bureau d'études "TPF ENGINEERING. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 501.327,98 € hors T.V.A., à savoir :

- travaux d'égouttage : 211.529,17 € hors T.V.A., à charge de la S.P.G.E.;
- travaux de voirie : 289.798,81 € hors T.V.A. ou 350.656,56 € T.V.A. comprise, à charge de la Ville.

Art. 2.- De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante S.P.W. - D.G.O.1. Département des Infrastructures subsidiées.

Art. 4.- De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art. 5.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/732-60 (n° de projet 20160016), par emprunt et subsides.

Art. 6.- Que ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

Art. 7.- De transmettre la présente délibération à l'A.I.D.E.

0379

N° 23.- PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2013-2016 - Egouttage et réfection de la voirie rue de Mangombroux - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° 104-16 et le montant estimé du marché établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 156.938,63 € à savoir :

- travaux d'égouttage : 63.258,83 € hors T.V.A., à charge de la S.P.G.E.;
- travaux de voirie : 93.679,80 € hors T.V.A., ou 113.352,56 € T.V.A. comprise, à charge de la Ville.

Art. 2.- De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante - S.P.W. - D.G.O.1. - Département des Infrastructures subsidiées.

Art. 4.- De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art. 5.- De financer cette dépense par le crédit inscrit à la proposition de modification n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2016, non encore approuvé par l'Autorité de Tutelle, article 421/732-60, par emprunt et subsides.

Art. 6.- D'adopter la convention à intervenir pour les travaux d'égouttage et de réfection de la voirie rue de Mangombroux et d'égouttage et de réfection des escaliers du Châtelet, entre la Ville, l'A.I.D.E. et RESA et relative aux marchés conjoints de travaux, dans laquelle les parties conviennent de désigner l'une d'entre elles, qui agit en leur nom collectif à l'attribution et à l'exécution des marchés, à savoir la Ville.

Art. 7.- De transmettre la présente délibération à l'A.I.D.E. et à RESA.

0380

N° 24.- REVITALISATION URBAINE - Rue de Heusy - Aménagement de l'éclairage public - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le projet d'aménagement de l'éclairage public des rues de Heusy et des Carmes à Verviers, pour le montant estimatif à 21.978,12 € hors T.V.A., ou 26.593,52 € T.V.A. comprise.

Art. 2.- De solliciter auprès du S.P.W. - D.G.O.4 - Direction de l'Aménagement opérationnel de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie, les subsides accordés dans le cadre du Plan de Revitalisation urbaine.

Art. 3.- Que la dépense sera imputée sur l'article 421/732-60 (n° de projet 20130023) du budget extraordinaire 2016 et financée par emprunt et les subsides.

Art. 4.- De lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet, pour un montant estimé de 6.713,84 € hors T.V.A., par procédure négociée sans publicité sur base de l'article 26 § 1, 1° a de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Art. 5.- D'approuver le cahier spécial des charges, les plans et les documents (plans, annexes, modèles d'offres) présentés, relatifs à ce marché de fournitures.

Art. 6.- D'acter le décision du Collège communal du 20 mai 2016 d'arrêter la liste des fournitures à consulter comme suit :

Ensembles urbains :

- S.A. SCHREDER à 5380 Fernelmont;
- FONDERIE ET MECANIQUE à 5190 Jemeppe-sur-Sambre;
- MOONLIGHT DESIGN à 1090 Bruxelles.

Art. 7.- Concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluri-annuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la Région administrative de Liège chargée du suivi des travaux, notamment pour l'Administration communale de Verviers, conclu par Ores Assets en date du 1er janvier 2014 et ce, pour une durée de 3 ans.

Art. 8.- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

0381

N° 25.- CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SPORTS - Etude de faisabilité et mission d'auteur de projet - Projet - Fixation des conditions de marché.

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal (voir annexe pages 39 & 40);

Entendu la réponse de M. ORBAN, Echevin, qui estime qu'on a, aujourd'hui, une vision globale et structurante en matière d'infrastructure sportive. Il estime qu'il faudra une dizaine d'années pour réaliser les trois phases;

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui rappelle qu'il ne peut y avoir de promesse de subsides sans un projet réalisé par un auteur de projet dûment désigné;

Entendu la réponse de M. PITANCE, Echevin, qui précise qu'il s'agit de la même procédure que celle applicable au Grand Théâtre;

Par 26 voix et 9 abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° 193-15 et le montant estimé du marché établis par la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.859.504,13 € hors T.V.A., ou 2.250.000,00 € T.V.A. comprise.

Art. 2.- De choisir l'appel d'offres ouvert comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De soumettre le marché à la publicité européenne.

Art. 4.- De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national et européen.

Art. 5.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 764/733-51 (n° de projet 20160064) lequel devra être majoré de 367.500,00 € via la modification budgétaire et ce, pour financer la tranche ferme (forfait à déduire des tranches conditionnelles) par emprunt.

0382 N° 26.- ANCRAGE COMMUNAL - Rénovation des immeubles sis rue de la Chapelle n° 35-45 - Avenant n° 7 - Aménagements extérieurs jardin - Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver l'avenant n° 7 - Aménagements extérieurs des jardins du marché pour le montant total en plus de 10.810,80 € hors T.V.A., ou 11.459,45 € T.V.A. 6 % comprise.

Art. 2.- D'approuver la prolongation du délai de 10 jours ouvrables.

Art. 3.- De transmettre la présente délibération à la Tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'Autorité de Tutelle.

Art. 4.- De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire, article 930/723-60 (n° de projet 20117232) par emprunt et subsides.

0383 N° 27.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole du Nord - Réfection des sanitaires - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° 77-16 et le montant estimé du marché établis par la Cellule Projets. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 79.395,00 € hors T.V.A., ou 84.158,70 € T.V.A. 6 % comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 720/724-52 (n° de projet 20160055) et par emprunt.

0384 N° 28.- BIENS COMMUNAUX - Terrain sis rue des Weines n° 26 - Mise en location en vue de créer six emplacements de parking - Projet de bail - Adoption.

A l'unanimité,

RETIRE

le point de l'ordre du jour de la présente séance.

0385 N° 29.- BUDGET COMMUNAL 2016 - Octroi d'un subside - Ecoles de Devoirs - Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention sous forme d'argent aux écoles de devoirs et structures d'aide scolaires en la répartissant de la manière suivante:

Nom de l'école de devoirs	Subvention accordée
SIMA A.S.B.L.	500,00 €
LIRE ET ECRIRE, REGIONALE DE VERVIERS	2.500,00 €
PREVENTION ET AIDE A LA JEUNESSE A.S.B.L. - LA PAGE	500,00 €
AMONSOLI A.S.B.L.	500,00 €
REFORM - Recherche et Formation socio-culturelles	500,00 €
REGIE DE QUARTIER D'ENSIVAL - "L'Atelier des enfants"	500,00 €
TERRAIN D'AVENTURES DE HODIMONT A.S.B.L.	500,00 €
CHAINE DE SERVICES ET D'AMITIE - C.S.A., A.S.B.L.	500,00 €
MAISON DES JEUNES DE HODIMONT - "Cool'heures d'ados"	500,00 €

CENTRE EDUCATIF POUR TOUS A.S.B.L.	500,00 €
CENTRE CULTUREL EDUCATIF VERVIETOIS - C.C.E.V.	2.500,00 €
REGIE DE QUARTIER DE MANGOMBROUX - "JACADY"	500,00 €

Ces sommes étant accordées sous réserve de la production des pièces justificatives des dépenses relatives au projet présenté, à concurrence du montant alloué.

- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du C.D.L.D. relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €

0386 N° 30.- BUDGET COMMUNAL 2016 - Handball Club Verviers, A.S.B.L. - Octroi d'une subvention - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 750,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du C.D.L.D. relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

0387 N° 31.- BUDGET COMMUNAL 2016 - T.T. Vervia, A.S.B.L. - Octroi d'une subvention - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 5.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du C.D.L.D. relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels;
- de liquider la subvention numéraire en une fois et après réception des comptes annuels de l'A.S.B.L.

0388 N° 32.- BUDGET COMMUNAL 2016 - "La Maison vervietoise des Sports", A.S.B.L. - Octroi d'une subvention sous forme d'argent" - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de 9.250,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du C.D.L.D. relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels;
- de liquider la subvention numéraire en 12 tranches (à préciser) et après réception des comptes annuels de l'A.S.B.L.

0389 N° 33.- BUDGET COMMUNAL 2015 - Octroi d'un subside sous forme d'argent - V.Y.B.A., A.S.B.L. - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 11.250,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du C.D.L.D. relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels;

- de liquider la subvention numéraire en deux tranches et après réception des comptes annuels de l'A.S.B.L. et justificatifs.

0390 N° 34.- BUDGET COMMUNAL 2016 - Octroi d'un subside numéraire (stage de Pâques) - V.Y.B.A., A.S.B.L. - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 6.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du C.D.L.D. relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

0391 N° 35.- BUDGET COMMUNAL 2016 - Octroi d'un subside sous forme d'argent pour la location d'infrastructures sportives - Liste des bénéficiaires. Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer pour la location d'infrastructures sportives les subventions suivantes sous forme d'argent à :

BIELMONT	UAHF	246,74 €	
GERARDCHAMPS	Badminton Verviers	126,16 €	
	Essalem	129,29 €	
	Handball Verviers	255,36 €	
	Rechain	22,80 €	
	R.F.C. Heusy	64,28 €	
	R.U.C.V.	100,41 €	
	R.H.C. Verviers	978,83 €	
	R.E.F.C. Lambermont	351,52 €	
	Karate Maas	31,85 €	
	L'Epée	49,13 €	
HOCKEY	R.A.B.C. Ensival	1.013,55 €	
	Reale Karate Do	69,12 €	
	T.T. Ensival	208,55 €	
	LAMBERMONT	CVERSM	220,28 €
		Ensival Natation	200,76 €
		Halterophilie Verviers	33,96 €
		Intelligent Life	28,05 €
		Intelligent Life	81,89 €
		Karate Verviers	160,46 €
		Kyoshi Aikido	52,03 €
Le Glaucos		91,55 €	
Les As du Volley		39,73 €	
Les Requins Marteaux		133,29 €	
HALL MORAY	Les Squales	100,70 €	
	Okami No Dojo	90,72 €	
	UKMC	41,74 €	
	Verviers Natation	503,97 €	
	PISCINE	Entente Stembertoise	39,02 €
		Etoile Verviétoise	171,50 €
		Etoile Verviétoise	46,06 €
		F.C. Stembert	142,54 €
		F.C. Stembert	11,90 €
		Rechain	117,74 €
PANORAMA			
TOTAL			5.955,49 €

- pour les clubs concernés, de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du C.D.L.D. relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

- 0392 N° 36.- MOBILITE - Rapport du Conseiller en Mobilité - Année 2015 - Approbation.**
Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO qui motive l'abstention de son Groupe (voir annexe page 41);
Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R.;
Entendu les réponses de M. BEN ACHOUR, Echevin;
Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN qui regrette le contenu des réponses de l'Echevin et le manque d'ambition;
Par 32 voix contre 3,
 APPROUVE
 le rapport d'évaluation relatif à l'année 2015 rédigé par M. le Conseiller en Mobilité de la Ville.
- 0393 N° 37.- BUDGET COMMUNAL 2016 - Octroi d'un subside numéraire - A.S.B.L. "Verviers Ambitions" - Approbation.**
A l'unanimité,
 DECIDE :
 - d'octroyer une subvention complémentaire de 2.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
 - d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du C.D.L.D. relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont supérieurs à 25.000,00 €
 - de liquider la subvention numéraire en une fois après réception des justificatifs.
- 0394 N° 38.- ANIMATION - Octroi d'un subside numéraire et d'un subside Ethias - A.S.B.L. "Verviers Music Festivals" - Reconduction du contrat de gestion – Approbation.**
A l'unanimité,
 DECIDE :
 - d'octroyer un subside de 30.000,00 € sous forme d'argent, en faveur de l'A.S.B.L.;
 - d'accorder son aide à l'A.S.B.L. sous forme de prêt de matériel et de mise à disposition de personnel, de parrainage et de co-organisation avec la Ville;
 - d'appliquer le principe du Titre III du livre III de la troisième partie du C.D.L.D. relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés sont supérieurs à 25.000,00 €
 ADOPTE
 la reconduction du contrat de gestion pour un an qui lie la Ville à l'A.S.B.L..
- 0395 N° 39.- COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DES CIMETIERES - Composition - Remplacement d'un membre suppléant.**
A l'unanimité,
 DESIGNNE
 M. BOLLETTE Jean-Pol, Conseiller communal, en tant que membre suppléant, en lieu et place de M. DEGEY Maxime, représentant le Groupe M.R.
- 0396 N° 40.- BUDGET COMMUNAL 2016 - Octroi d'un subside numéraire - Mutation Production, A.S.B.L. (réalisation d'un documentaire sur Tarik MOUKRIME) - Approbation.**
A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer un subside de 2.000,00 € sous forme d'argent, en faveur de l'A.S.B.L. "Mutation Production" pour la réalisation d'un documentaire audiovisuel consacré à Tarik MOUKRIME;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du C.D.L.D. relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €
- de liquider en faveur de l'A.S.B.L. le subside en une fois dès approbation de son octroi.

0397 N° 41.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Organisation - Ouverture d'une demi-classe à l'école des Boulevards le 25 avril 2016.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- Une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte à l'école des Boulevards à partir du 25 avril 2016.

Art. 2.- Cette demi-classe restera ouverte aussi longtemps qu'elle pourra bénéficier des subventions de la Communauté Wallonie-Bruxelles soit jusqu'au 30 juin 2016.

0398 N° 42.- ENSEIGNEMENT COMMUNAL - Règlement d'ordre intérieur des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé - Modification.

Entendu l'intervention de M. KRIESCHER, Conseiller communal, qui regrette l'absence de remise officielle des C.E.B. pour les écoles communales. Cela est regrettable et demande qu'une solution soit trouvée pour l'année prochaine;

A l'unanimité,

DECIDE :

de modifier le titre "Les sanctions" dans le règlement d'ordre intérieur des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé par le texte suivant. Ce nouveau texte est applicable dès le 1er septembre 2016.

0399 N° 43.- LOGEMENT - Lutte contre les marchands de sommeil - Protocole de collaboration entre la Ville, le C.P.A.S., la Zone de Police "Vesdre" et le Ministère public - Adoption.

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal (voir annexe page 40);

Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO;

Entendu la réponse de Mme LAMBERT, Echevine, qui estime que l'identification des marchands de sommeil est strictement règlementée. Plusieurs conditions sont imposées et le protocole permettra d'intensifier les contacts fructueux avec le Parquet du Procureur du Roi mais aussi avec les autres partenaires concernés. Le but est d'avoir une plate forme dynamique opérationnelle;

A l'unanimité,

ADOPTE

le protocole de collaboration.

0400 N° 44.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Demande d'adhésion comme membre de l'A.S.B.L."Les Outils du Théâtre" - Approbation.

A l'unanimité,

APPROUVE

l'adhésion de l'A.S.B.L. à la M.E.C.A..

0401 N° 45.- JOURNEE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPEES - Le 3 décembre 2016 - Création d'un projet théâtral - Convention de collaboration avec le C.C.R.V. - Adoption.

A l'unanimité.

ADOPTE

la convention de collaboration.

N° 46.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

- B. BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole des Boulevards - Réfection de la cour de récréation - Octroi de subsides;
- B. BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole d'Ensival, place Lambert Fraipont - Remplacement des châssis vétustes - Octroi de subsides;
- A. LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS, A.S.B.L. - Compte 2015 - Approbation;
- A. LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS, A.S.B.L. - Budget 2016 - Approbation;
- A. LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS, A.S.B.L. - Rapport d'activités 2015 - Approbation;
- A. FUTUROFOOT, A.S.B.L. - Comptes de la saison 2014-2015 - Approbation;
- A. INTERCOMMUNALES - Circuit de Spa-Francorchamps, S.A. de droit public - Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2016 - Convocation et ordre du jour - Prorogation de l'Assemblée générale ordinaire au 31 mai 2016 - Procuration - Approbation;
- B. TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Délibérations du Conseil communal du 21 mars 2016 - Admission par le Gouvernement wallon le 25 avril 2016 :
 - Taxe sur les immeubles inoccupés -
 - Taxe sur la délivrance de documents administratifs;
- A. SERVICE DE PREVENTION - Désignation du Référent Ville pour les Gens du Voyage;
- B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'un agent;
- (non scanné) UNION PROFESSIONNELLE DES PATRONS BOULANGERS-PATISSIERS DE VERVIERS ET REGION GERMANOPHONE - Brochure à l'occasion de la 60ème Fête nationale de la Boulangerie, Pâtisserie, Confiserie, Chocolaterie, Glacerie - Ouverture du 125ème anniversaire de l'Union.
- A. INTERCOMMUNALES - Société wallonne des Eaux, S.C.R.L. - A.G.O. du 31 mai 2016 - Ordre du jour - P.V. de la séance du 26 mai 2015 - Rapport du Conseil d'administration - Rapport du Collège des commissaires aux comptes - Bilan et comptes 2015 - Décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes - Election de deux commissaires réviseurs - Emolument de deux commissaires réviseurs - Nomination du Président du Collège de réviseurs - Approbation;
- A. INTERCOMMUNALES - T.E.C. Liège-Verviers - Assemblée générale du 3 juin 2016 - Ordre du jour - Rapport du Conseil d'administration - Rapport du Collège des Commissaires aux comptes - Bilan et comptes 2015 - Décharge au Conseil d'administration - Décharge au Collège des commissaires - Approbation.

Question orale de M. KRIESCHER, Conseiller communal, à M. PITANCE, Echevin, concernant les mesures à prendre pour combattre les habitats vides en Centre-Ville et alentours.

Entendu la question orale (voir annexe page 42);

Entendu la réponse de M. PITANCE, Echevin (voir annexe pages 43 à 46);

Entendu la réplique de M. KRIESCHER, Conseiller communal, qui conclut que la fusion des communes pour Verviers n'est pas une réussite.

Question orale de M. BOLLETTE, Conseiller communal, à Mme la Bourgmestre, concernant la citation "Publicité sauve garde du peuple".

Entendu la question orale (voir annexe page 47);

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui rappelle que la maxime citée concerne la publicité des débats au sein de l'Assemblée communale. En l'espèce, il convient de soutenir les organes de presse face à la numérisation excessive. Les droits d'auteur en sont le corollaire et c'est bien légitime pour tout journaliste. L'idée est très bonne mais le coût serait de près de 10.000,00 €/an. Une solution médiane serait de la fournir aux Chefs de Groupe qui seraient libres d'informer les différents membres desdits Groupes. Le Collège va examiner cette question;

Entendu la réplique du Conseiller qui estime que le coût est le prix à payer pour une saine information et une saine démocratie.

Question orale de M. BOLLETTE, Conseiller communal, à Mme la Bourgmestre concernant le projet d'un centre commercial (concurrence déloyale).

Entendu la question orale (voir annexe pages 48 & 49);

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui précise qu'une réunion est intervenue avec les différents représentants des Groupes au Conseil et cela constituait un engagement formel. Verviers s'oppose au centre commercial de Soumagne au double motif qu'il ne peut plus y avoir de centre commercial en périphérie et que cette concurrence serait particulièrement néfaste pour Verviers. Le nouveau décret, dans son article 39, qui impose de solliciter un avis aux communes limitrophes ne nous concerne pas puisque nous ne disposons pas d'une frontière commune. Par contre, une motion a été votée au Conseil par le passé. Elle propose de déposer, lors du prochain Conseil, une motion allant dans ce sens;

Entendu la réplique de M. BOLLETTE qui se réjouit de la réponse formulée.

Question orale de M. BREUWER, Conseiller communal, à Mme la Bourgmestre : "Sur quelle base la Majorité choisit-elle ses opérateurs de formation en matière d'insertion sociale ?".

Entendu la question orale (voir annexe page 50);

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre (voir annexe pages 51 & 52);

Entendu la réplique de M. BREUWER, Conseiller communal, qui est inquiet par rapport à la généralisation des ces formations vers des organes proches de partis politiques et, ici, du C.D.H.

Question orale de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., à M. ORBAN, Echevin, concernant la création d'un nouveau logo communal.

Entendu la question orale (voir annexe pages 53 & 54);

Entendu la réponse de M. ORBAN, Echevin (voir annexe pages 55 & 56);

Entendu la réplique de M. DEGEY qui estime important de consulter l'ensemble de la population.

Question orale de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., à Mme la Bourgmestre, concernant les travaux sur le viaduc d'Ensival.

Entendu la question orale (voir annexe page 54);

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui rappelle que les travaux sont réalisés par le S.P.W. et non par la Ville. La sécurisation des infrastructures est une bonne chose mais l'organisation des travaux est tout à fait anormale en termes de mobilité. Il faut plus de cohérence et ce n'est pas un faible mot. Des mesures spécifiques ont été mises en place mais cela implique des reports de flux problématiques. Durant le mois de juillet, la rue des Déportés sera impactée ce qui encombrera davantage la rue de Liège. Il faudra prendre des mesures préventives et de gestion de la sécurité routière;

Entendu la réplique de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., qui comprend l'analyse pour la rue de Liège mais attention aux conséquences d'un accident qui pourrait se produire à cet endroit.

Question orale de M. BOLLETTE, Conseiller communal, à Mme la Bourgmestre, concernant l'avenir de Chanteloup à Stembert.

Entendu la question orale (voir annexe page 57);

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui précise qu'elle a rencontré les différents acteurs concernés par cette salle et que, manifestement, une certaine lassitude s'était installée. Elle ajoute qu'aucune taxe n'a été appliquée à cette association, au contraire, une aide importante a été accordée à l'A.S.B.L. en termes financiers et d'effectifs. Une proposition de rencontre entre la Ville et les Oeuvres paroissiales, propriétaire du bâtiment, a été réalisée et a eu lieu. La Ville a fait des propositions constructives mais cela n'a, manifestement, pas donné lieu à une prise en considération des avancées de la Ville, ce que regrette la Bourgmestre. L'annonce publique est malheureuse alors qu'il y avait des propositions concrètes dans le chef de la Ville qui considère ce bâtiment comme important pour la vie associative d'un grand quartier de Verviers; Entendu la réplique de M. BOLLETTE.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 22 HEURES 30.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 22 HEURES 38.

A l'unanimité,

APPROUVE

en cette séance du 5 septembre 2016, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION